COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 6 AVRIL 2023

Nombre de Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt trois
Le : 6 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de madame Karine BERGER
Secrétaire élue : Alexandra BORRA
Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2023.
Compte rendu affiché le : 11 avril 2023.
Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD D. BERTHOLON / O. VIALLON / P. SECKINGER / A. BORRA / F. VENET G. VULPAS / R. JOASSARD.
Absents excusés : C. LOZANO / B. TRENCHAT / M. DUPUY / D. PINEL.

Madame le Maire excuse l'absence de Marianne DUPUY, Célia LOZANO, Béatrice TRENCHAT et Dorothée PINEL.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 6 avril 2023 à dix-neuf heures trente minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Madame le Maire fait la lecture de son discours qu'elle a prononcé le 24 mars en hommage à Maurice FELIX, ancien Maire décédé.

Madame le Maire précise qu'il y a lieu de nommer un secrétaire de séance. Alexandra BORRA se propose d'être secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du jeudi 23 mars 2023.

APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DU BOURG DE LA COMMUNE AVEC LA CCMDL :

Madame le Maire rappelle que les travaux de mise en séparatif des eaux usées du centre-bourg de la Commune doivent être réalisés. Dans le cadre de ces travaux d'assainissement relevant de la compétence CCMDL, des travaux interviendront également sur la partie eaux pluviales.

La compétence eaux pluviales relève de la Commune mais l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a souhaité que soit déposé un dossier de demande de subvention unique eaux usées et eaux pluviales pour optimiser son financement.

Au regard de l'importance du projet, la Commune a souhaité confier par convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage à la CCMDL dans la continuité de la décision prise pour la partie aménagement centre-Bourg. La Commune remboursera intégralement la CCMDL de toutes les dépenses portant sur les eaux pluviales.

MAIRIE
18, Impasse de la Mairie
69610 SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE
Tél : 04 74 70 03 95
E-mail : mairie@sainte-foy-largentiere.fr

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

SIGNATURE DES BAUX DES CINQ LOGEMENTS AU-DESSUS DE L'ECOLE SIMONE VEIL :

Madame le Maire rappelle que les cinq logements ont été réceptionnés et inaugurés le samedi 1er avril 2023.

Un contrat de location sera signé avec les trois entreprises concernées. CMS Industrie prendra en location deux logements, Edilians deux logements et Le Joint Technique un logement. Les cinq logements sont meublés. Les entreprises s'engagent à les louer à compter du 17 avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2026 selon nos accords entérinés par délibération du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à signer ces cinq baux.

REVISION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES :

Madame le Maire propose de réviser les tarifs des salles communales, tarifs inchangés depuis 2012.

Il est décidé de ne pas faire payer les associations fidésiennes. Madame le Maire reconnait le travail des bénévoles au sein des associations qui participent activement à la vie du village. Elle souhaite les encourager dans leur bénévolat et marquer ainsi son soutien.

Madame le Maire détaille les prix qui pourraient être demandés.

Lors de la remise des clés, une caution sera demandée à tous les utilisateurs pour la salle et pour le ménage. Le nombre de personnes autorisées sera stipulé sur le document qui sera remis.

Il sera demandé de veiller à ne pas créer des nuisances sonores dans le village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte les nouveaux tarifs des salles communales qui entreront en vigueur au 7 avril 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG :

Madame le Maire précise qu'une aide de la Région peut être versée pour les travaux de réaménagement du centre bourg. Un dossier doit être déposé via une plateforme dématérialisée. Une demande de 150 000 € sera sollicitée.

Madame le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA GRANDE RUE :

Madame le Maire explique que nous disposons de plus de temps par rapport à l'an dernier pour déposer une demande de subvention auprès du Département. Ce point ne sera traité que lors du prochain Conseil Municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TENNIS AUPRES DE LA REGION, FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS (FFT) ET DE L'AGENCE NATIONALE DE SPORT (ANS) :

Madame le Maire précise qu'une réfection complète d'un court de tennis est prévue très prochainement. Il s'agit du court n° 2. Des devis ont été demandés. Le montant des travaux s'élève à 100 000 €. Ils comprennent également l'éclairage en led et le grillage.

Une aide de la Région peut être demandée à hauteur de 20 %.

Une aide sera également sollicitée auprès de la FFT et de l'ANS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Madame le Maire à déposer une demande de subvention auprès des divers organismes.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Point sur l'inauguration des 5 logements au-dessus de l'école publique : Madame le Maire rappelle que l'inauguration des 5 logements a eu lieu le samedi 1er avril 2023 à 14h30 en présence de Christophe GUILLOTEAU, Président du Département. Une belle inauguration où chacun a pu apprécier la qualité du travail, la qualité du mobilier et des équipements électroménagers. Monsieur le Président du Département a félicité Madame le Maire pour cette belle opération. Madame le Maire remercie tous les intervenants dans cette réhabilitation et plus particulièrement son équipe municipale, Lionel pour le suivi du chantier, Janine, Georges et Denise pour la mise en place de l'ameublement et de la déco. Lors de cette inauguration, un film a été réalisé par Jules GUILLEMOT des Monts Actus. Elle propose de le visionner.*

- *Le prochain Conseil Municipal est prévu le jeudi 11 mai 2023 à 19h30.*

La séance est levée à 20h20.

A Sainte-Foy-l'Argentière,

Le 7 avril 2023,

Le Maire,
Karine BERGER